



1. Comment se déroulent les élections ?

Etape 1 :

Il est indispensable de prendre un bulletin de vote et une enveloppe, puis de passer dans l'isoloir.

Il ne faut pas coller l'enveloppe.

Etape 2 :

Ensuite, il faut se présenter au Président du bureau de vote (un adulte) assisté de deux assesseurs.

Le Président invite à déposer l'enveloppe dans la fente de l'urne et actionne la manette pour qu'elle tombe dans l'urne. Il prononce alors la formule « a voté ».

Etape 3 :

Il faut enfin signer la liste d'émargement en face de son nom, que te présente un assesseur afin de ne pas pouvoir voter deux fois.

Note :

Si aucun candidat ne te plaît, si tu n'es pas d'accord : tu peux barrer tout ton bulletin, le déchirer, mettre autre chose...et ...ton vote sera nul (il ne comptera pas).

Si tu ne mets rien dans l'enveloppe, ton vote sera blanc et donc il sera annulé.

Ton devoir électoral vient d'être accompli.

Il en sera ainsi à chaque élection à laquelle tu participeras dès ta majorité.